

Attention : l'introduction des langues nationales dans la Constitution guinéenne, une réforme historique qui exige rigueur, cohérence, vision et responsabilité [Tribune]

Par Tidiane Maloun BARRY, journaliste

Pour la première fois de son histoire, la République de Guinée a introduit les langues nationales dans sa Constitution, marquant ainsi un tournant majeur dans la manière dont l'État envisage désormais la place des langues dans la vie publique, l'éducation, la culture et l'administration. Cette décision, hautement symbolique et politiquement sensible, est porteuse d'espoir, mais aussi de nombreuses interrogations.

En Afrique, et particulièrement en Guinée, les langues ne sont pas seulement des outils de communication. Elles sont des vecteurs d'identité, des espaces de mémoire, des instruments de transmission culturelle, mais aussi parfois des enjeux de pouvoir. Lorsqu'elles sont mal gérées, elles peuvent devenir des facteurs de tension. Lorsqu'elles sont bien aménagées, elles deviennent des leviers puissants d'entente, de cohésion nationale et de développement.

Si elle est mal conduite, cette réforme pourrait renforcer certaines divisions, fragiliser des langues transfrontalières comme le pulaar-fulfulde ou le mandenkan, ou encore favoriser l'émergence de systèmes d'écriture concurrents, parfois soutenus par des logiques religieuses, identitaires ou géopolitiques étrangères à l'intérêt national.

L'histoire récente montre pourtant que les politiques linguistiques efficaces sont toujours portées par les États. Ce sont les États qui disposent de la légitimité nécessaire pour fixer les normes, organiser les systèmes éducatifs, harmoniser les pratiques et garantir la cohésion nationale. Lorsque ces politiques sont abandonnées à des associations, à des groupes religieux ou à des lobbys communautaires, le risque de fragmentation devient extrêmement élevé.

C'est pour cette raison qu'il faut tirer dès maintenant la sonnette d'alarme. L'introduction des langues guinéennes dans la Constitution ne doit pas se faire à la légère. Elle doit être le fruit d'une réflexion approfondie, respectueuse des acquis historiques, ancrée dans les textes fondateurs des politiques linguistiques africaines et guidée par le souci de l'unité nationale, de la modernité et de la justice linguistique.

Donner un statut constitutionnel à nos langues nationales peut être une avancée immense pour une nation en construction. Mais cela peut aussi devenir extrêmement dangereux si cette réforme est mal pensée. C'est un couteau à double tranchant. Tout dépendra de l'objectif réel poursuivi, de la méthode utilisée et de la qualité de la préparation.

Si l'objectif caché consiste à profiter du contexte politique actuel pour imposer l'hégémonie d'une langue ou d'une communauté sur les autres, alors cette réforme apportera davantage de problèmes que de solutions.

Ce travail doit être conduit par des spécialistes dont l'objectif est uniquement de donner à nos langues un cadre juridique solide et durable, loin des calculs politiques et des ambitions communautaires. Il doit également permettre de désamorcer les discours de ceux qui rêvent d'imposer une prétendue langue nationale unique à l'image de ce qu'ils croient observer au Sénégal avec le wolof ou au Mali avec le bambara.

Depuis quelque temps, cette fascination gagne certains milieux guinéens mal informés ou insuffisamment outillés pour comprendre les réalités profondes de ces pays. Certains pensent qu'imposer progressivement une langue dominante pourrait devenir un facteur d'unité nationale.

Pourtant, lorsqu'on observe attentivement ces exemples, la réalité est beaucoup plus complexe. Le Mali, où le bambara domine largement à Bamako et dans plusieurs espaces publics et médiatiques, n'est pas plus stable que la Guinée. Quant au Sénégal, sa stabilité ne repose pas sur le wolof, mais surtout sur la qualité de sa gouvernance, le respect de la diversité linguistique, sur la justice, sur la tolérance politique et sur la vision de ses dirigeants depuis l'indépendance.

Le Sénégal est un pays qui a su construire un certain respect de ses citoyens et de ses institutions. Il a codifié et reconnu à ce jour 22 langues nationales : il n'y a pas de monolinguisme au Sénégal. Aujourd'hui huit langues nationales sont utilisées comme langues de scolarisation dans le cadre de l'éducation bilingue au Sénégal. Ceux qui pensent que l'unité linguistique suffit à garantir la paix nationale doivent regarder plus loin et comprendre que la véritable stabilité repose d'abord sur l'État de droit, la justice et l'équité.

La Guinée est un pays de forte diversité linguistique. Cette diversité n'est pas un problème. Elle est une richesse immense. Bien exploitée, elle peut devenir un puissant moteur de développement culturel, intellectuel et économique.

Si le monolinguisme était réellement un facteur automatique de stabilité, le Rwanda, un pays où les Tutsis et les Hutus parlent la même langue, n'aurait jamais connu le génocide qui a frappé un peuple ayant pourtant une langue commune. À l'inverse, la Suisse, pays où coexistent plusieurs langues nationales, est aujourd'hui l'un des pays les plus stables au monde.

Il ne faut donc pas permettre que des individus utilisent leur proximité avec les autorités, la puissance de leurs réseaux, leurs lobbys ou même la corruption pour imposer une langue ou un système d'écriture différent de celui déjà reconnu par les États africains à travers des décrets officiels et soutenu par des institutions comme l'Union africaine et l'UNESCO pour les langues transfrontalières.

Faire cela exposerait la Guinée à de nouvelles frustrations, à des tensions supplémentaires et à des remises en cause permanentes des décisions prises aujourd'hui. Ce serait aussi un immense gaspillage de temps, d'énergie et d'argent public.

I - Pourquoi cette tribune et pourquoi maintenant ?

Je souhaite, par le biais de cette tribune, apporter ma modeste contribution au débat autour de l'introduction des langues guinéennes dans la nouvelle Constitution adoptée récemment et dont la loi organique est en cours de préparation. Bien qu'un décret — le **Décret D/2026/0122/PRG/SGG** du 17 avril 2026 portant réorganisation du DCI de la présidence de la République —, très confus sur cette question, ait été présenté aux Guinéens, certains le brandissent sur toutes les plages des réseaux sociaux comme une victoire. Et pour cause : il mentionne que des pictogrammes qu'ils défendent seraient désormais utilisés dans les communications du président de la République.

Ce sujet est à la fois central, sensible et vital pour l'avenir de la Guinée. Dans ce texte, je souhaite donner mon avis sur la question et dire combien il est important que cette introduction de nos langues guinéennes dans la nouvelle Constitution, ainsi que dans la loi organique en préparation, obéisse à certains principes fondamentaux.

Mon seul souci est de voir cette réforme devenir une avancée historique majeure pour le pays et non un recul par rapport aux acquis déjà obtenus en Guinée et aux acquis enregistrés dans les autres pays africains. Je veux qu'elle soit méthodique, pédagogique et profondément utile aux générations futures.

L'introduction des langues nationales dans la Constitution guinéenne, avec le statut de langues officielles, doit s'inscrire dans la continuité de tout ce qui a déjà été fait auparavant pour les langues en Guinée et en Afrique. Elle doit devenir un facteur d'unité nationale, de développement, de cohésion sociale et de stabilité, et non un nouveau sujet de fracture ou de confrontation.

C'est dans cet esprit que je souhaite apporter ma modeste contribution à ce débat. Vu l'importance du projet pour notre pays et l'intérêt particulier que j'accorde aux langues, à la diversité linguistique et culturelle, je considère qu'il est de mon devoir, en tant que citoyen guinéen, d'apporter ma pierre à l'édifice de la construction nationale.

À mon humble avis, pour que cette réforme linguistique porte réellement ses fruits et soit bénéfique au pays, il est indispensable d'éviter que les générations futures soient contraintes de revenir encore sur les décisions prises aujourd'hui. C'est ce qui risque d'arriver si une mauvaise décision est prise. Nous devons éviter de condamner notre pays à un éternel recommencement sur des questions qui, dans plusieurs autres États africains, ont déjà été tranchées depuis plusieurs décennies.

Le slogan de campagne de cette Constitution m'a particulièrement interpellé et a motivé en partie la genèse de ces lignes : « Une Constitution qui nous ressemble et nous rassemble ». Pour qu'elle nous rassemble réellement, dans le vrai sens du terme, cette réforme linguistique doit être pensée avec lucidité, hauteur de vue et responsabilité historique.

L'introduction des langues nationales dans la Constitution ne doit pas être le fruit de l'émotion, de la passion militante ou de calculs communautaires. Elle doit être le résultat d'une réflexion profonde, menée par des spécialistes pour lesquels seul l'intérêt supérieur de la nation compte réellement. Une réforme de cette ampleur ne peut pas être laissée entre les mains de simples passionnés, de militants d'associations ou de lobbys linguistiques cherchant à imposer leurs visions particulières.

Ceux qui sont amenés à traiter ce sujet doivent être honnêtes et éviter d'induire en erreur nos dirigeants actuels, qui leur font entièrement confiance sur des sujets qu'ils ne maîtrisent pas. Ils ne doivent pas profiter de leur privilège de pouvoir parler aux plus hauts responsables du pays pour induire ces derniers en erreur et entraîner la Guinée vers un retard, voire une confrontation.

Dans tous les domaines stratégiques de la vie nationale, l'État fait appel à des experts. Pourtant, lorsqu'il s'agit de nos langues, de notre culture ou de notre histoire, les débats sont souvent abandonnés à des personnes qui ne disposent ni des outils scientifiques, ni de la profondeur historique nécessaires pour mesurer les conséquences de leurs propositions. Cette fois-ci, l'approche doit être différente. Si l'État veut être efficace et son action efficiente, il doit

s'appuyer sur les experts de son pays et tourner son regard vers ce qui a été fait auparavant en Guinée ainsi qu'ailleurs en Afrique.

Cette réforme doit également s'inscrire dans la continuité des décisions déjà prises par l'État guinéen à travers des décrets, arrêtés, réunions et politiques linguistiques antérieures, mais aussi dans la continuité des décisions adoptées par d'autres pays africains et par les institutions continentales et internationales, notamment lorsque certaines langues concernées sont des langues transfrontalières parlées dans plusieurs États. Rappelons ici, par exemple, que la Guinée partage la langue pulaar-fulfulde avec 27 autres pays d'Afrique dont elle est résidente dans au moins 15 d'entre eux. Que la Guinée tourne le dos à tous ces pays qui n'écrivent le pulaar-fulfulde qu'avec l'alphabet dit *latin* proposé par l'UNESCO et les experts africains depuis 1966 ne me semble pas être la bonne voie d'intégration africaine et d'interopérationalité linguistique même avec les autres langues du monde.

Cette réforme doit aussi tirer les leçons du passé et tenir compte de l'accord de Bamako de 1966, qui constitue aujourd'hui la pierre angulaire des politiques d'orthographe harmonisée dans plusieurs pays africains comme la Guinée, le Mali, le Sénégal, le Burkina Faso, la Mauritanie ou encore le Niger, le Nigeria, le Liberia, la Sierra Leone, la Guinée Bissau, etc. Cet accord historique, organisé sous l'égide de l'UNESCO et porté notamment par Amadou Hampâté Bâ, a permis de jeter les bases d'une réflexion panafricaine sur l'unification et l'harmonisation des systèmes d'écriture des langues africaines.

Enfin, cette réforme doit impérativement tenir compte du statut particulier de certaines langues guinéennes qui sont des langues transfrontalières, c'est-à-dire des langues évoluant dans un espace géographique, culturel et politique commun à plusieurs pays. La Guinée ne peut pas s'extraire artificiellement de cet espace sans créer des conséquences lourdes pour les populations concernées.

II - Tirer les leçons du passé guinéen pour éviter un éternel recommencement

On dit souvent que l'État, c'est la continuité. On dit également que les hommes passent, mais que les institutions demeurent. Ce principe doit aussi s'appliquer aux décisions qui concernent nos langues, à nos politiques linguistiques et à notre vision de l'avenir culturel du pays.

La Guinée a déjà commis, dans le passé, des erreurs lourdes de conséquences dans la gestion de ses langues nationales, et les effets de ces choix continuent de se faire sentir aujourd'hui. Comprendre ces erreurs est indispensable si nous voulons éviter que les générations futures soient contraintes, encore une fois, de revenir sur des débats qui auraient dû être définitivement clos depuis plusieurs décennies.

En 1961, rien que pour la langue peule, le fulfulde, il existait déjà plusieurs dizaines de systèmes d'écriture différents, en plus de l'alphabet phénicien dit latin et de l'ajami. On retrouvait notamment le *mimiye afrika*, *Kabbe*, le fulfulde *foduye*, le *Fula Data Alphabet 1958-1966* (Oumar Dembele), le *Fula Alphabet Mali 1963* (Adama Ba), le système évoqué dans *The Discovery of the Raampa Pictographic Writing in the Senegambia, West Africa*, un système inspiré du marquage des vaches, le « *cunni na'i* », que son Excellence Amadou Hampâté Bâ avait étudié dans le Ferlo nord du Sénégal, dans le cadre de ses recherches pour son célèbre ouvrage *Kumen*, ainsi que d'autres systèmes développés dans différents pays africains. Rien que pour cette langue, il existait à l'époque près d'une trentaine de systèmes.

Il existait même un alphabet développé par un Peul centrafricain originaire de Maroua, au Cameroun, dont je ne me rappelle plus le nom, qui s'était propagé un temps jusqu'à atteindre certaines régions du Soudan avant de devenir une écriture confidentielle utilisée notamment par certains couples peuls pour échanger des messages amoureux. D'autres systèmes encore apparaissaient ici et là, dans plusieurs pays. Dans certains États, comme la Guinée, on pouvait retrouver trois, quatre, parfois cinq systèmes différents pour une seule et même langue. Cette réalité est également documentée dans l'ouvrage *African Alphabets : The Story of Writing in Africa* de Saki Mafundikwa, octobre 2006.

C'est précisément face à cette multiplication anarchique des systèmes d'écriture qu'est née l'idée fondamentale du principe : « une langue, une écriture » — *demngal gootal, binndol gootol* ».

Sous l'impulsion d'Amadou Hampâté Bâ et d'autres grands acteurs de la langue peule, une vaste réflexion fut engagée afin d'unifier l'écriture du fulfulde autour d'un seul système. Plusieurs options existaient alors : choisir l'ajami, adopter définitivement les caractères phéniciens dits « latins », ou encore retenir un système inventé dans un des pays peuls. Une commission fut mise en place et travailla pendant cinq années de concertation avant d'aboutir, en 1966, à la célèbre Conférence de Bamako, aujourd'hui connu sous le nom d'« Accord de Bamako ».

Cette rencontre historique, organisée sous l'égide de l'UNESCO et sous le haut patronage d'Amadou Hampâté Bâ, réunit plus de 70 experts venus de plusieurs pays africains, de la diaspora, du monde universitaire et des États concernés. Le projet, qui concernait initialement uniquement la langue peule, fut élargi à cinq grandes langues ouest-africaines : le peul, le mandingue, le tamasheq, le songhay et le haoussa. Deux langues guinéennes étaient donc directement concernées par ces travaux.

Mais c'est précisément à ce moment que la Guinée commit l'une des erreurs les plus lourdes de conséquences de son histoire linguistique.

Aucun représentant officiel de la langue peule ne fut envoyé par la Guinée à cette rencontre historique, alors même que deux représentants furent dépêchés au nom de la langue mandingue: M. Kamory Traoré, responsable du programme d'alphabétisation au Secrétariat général de la jeunesse et des sports à Conakry, et Condotto Nenekhaly Camara, chargé de recherches à l'Institut national de recherche et de documentation.

Ce refus ne fut pas accidentel. Il fut sciemment organisé par Sékou Touré. Craignant les liens historiques, culturels et humains entre les Peuls de Guinée et les autres Peuls d'Afrique, il choisit délibérément d'écarter les représentants peuls guinéens de ce processus historique.

Ironie de l'histoire, deux Peuls de Guinée participèrent malgré tout à cette rencontre, mais sans mandat officiel de l'État guinéen. Le premier était le professeur Alfa Ibrahima Sow, venu de France, qui fut l'un des principaux artisans de la réussite du colloque aux côtés d'Amadou Hampâté Bâ du Mali et Oumar BA de l'Association pour la Renaissance du Pulaar (ARP) du Sénégal. Le second guinéen était Chaïkou Baldé, l'un des pionniers de la promotion littéraire en langue peule en Guinée, venu probablement du Sénégal et ayant participé par ses propres moyens.

Lorsque Sékou Touré prit connaissance des conclusions du colloque et des recommandations sur l'unification de l'écriture de ces langues, il décida de les rejeter totalement. Il imposa alors aux Guinéens un système particulier basé sur des formes comme *bh* au lieu de *b*, *dh* à la place de *d*, *th* alors que c'est *c* qui avait été retenu, de même que *yh* au lieu de *y*. *Dy* à la place de *j*, ainsi que les *η* ou *ñ*, furent également modifiés en Guinée, contrairement à l'accord. Certains ont avancé l'argument selon lequel la Guinée avait déjà commencé avec *bh*, *dh*... et qu'il ne fallait donc pas changer.

Plus de quarante ans après sa disparition, certains Guinéens continuent encore de croire que ce système constitue la norme officielle du pulaar-fulfulde.

Pourtant, ce système s'est rapidement révélé inefficace, notamment à cause des spécificités phonétiques de la langue peule et de l'existence des sons géminés. On pouvait se retrouver avec des mots extrêmement lourds et complexes comme *bhidhdho* — huit lettres pour seulement deux syllabes — ou encore *yhourouyhukkoudye*, *yhouruyhoukkouwal* ou *yhoukkouyhrouwal* (qui pouvait atteindre dix-sept à dix-huit lettres).

Cette complexité a encouragé de nouvelles tentatives d'invention d'autres systèmes d'écriture dans plusieurs langues guinéennes. Il n'est pas rare, encore aujourd'hui, de voir apparaître de nouveaux pictogrammes présentés comme des « inventions nationales ». Au Sénégal par exemple, notre pays voisin, on avait « inventé » et prosé deux à 3 scripts pour l'écriture des langues nationales, à la faveur des Etats généraux de l'Education et de la Formation (1981-84). Mais tous ces scripts ont été écartés au nom du respect de l'unité et de l'harmonie orthographiques des langues sénégalaises sur la base de l'alphabet latin.

Les différents inventeurs ont souvent plusieurs points communs. Ils associent leurs systèmes à une prétendue souveraineté culturelle ou à une fierté nationale mal comprise. Beaucoup ignorent totalement que les questions d'orthographe harmonisée ont déjà été tranchées depuis plusieurs décennies par de véritables spécialistes ayant toutes les capacités et toute la légitimité requise. D'autres cherchent à rattacher leurs systèmes à des récits mystiques, spirituels ou identitaires afin de leur donner une légitimité émotionnelle. Certains mêmes se présentent comme des illuminés.

Si nous ne faisons pas attention et si nous ne choisissons pas ce qui est réellement pertinent pour l'avenir de nos langues, alors tous les efforts déjà réalisés risquent d'être réduits à néant et la Guinée sera condamnée à un éternel recommencement.

L'histoire récente du fulfulde en Guinée illustre parfaitement ce danger. En 2006, malgré plusieurs années d'enseignement et d'alphabétisation, une dizaine de nouveaux systèmes furent encore présentés lors d'une rencontre organisée chez le Dr Mamadou Oury Fadi, à Bellevue à l'école Roi Fayçal, à Conakry. Cette réunion tourna rapidement au vinaigre. Certains participants estimèrent avoir été humiliés et promirent de se venger puisque que le système d'écriture qu'ils défendaient fut placé dernier et qualifié de bricolage par le jury qui a choisi à la quasi-unanimité le système venu de Boké.

Par la suite, de fausses informations commencèrent à circuler. Certains affirmèrent que les chiites guinéens soutenaient un système d'écriture tandis que les sunnites devaient soutenir un autre. Pourtant, à ma connaissance, il n'a jamais existé de conflit entre ces deux courants religieux autour de l'orthographe du fulfulde, ni en Guinée ni ailleurs. Mais cette manipulation permit à ceux qui diffusaient ces rumeurs d'obtenir des partisans.

D'autres commencèrent à prétendre que l'alphabet phénicien dit latin était « colonial », « français » ou étranger à l'Afrique, alors même que cette affirmation est historiquement fausse. Ces deux points seront abordés avec plus de détails ultérieurement.

Sans avoir étudié sérieusement la langue peule, certains se mirent à dénigrer le système harmonisé adopté plusieurs décennies auparavant, simplement sous l'effet de ces manipulations religieuses et identitaires. C'est ainsi qu'est née la cacophonie orthographique qui continue encore aujourd'hui autour du fulfulde en Guinée. C'est ainsi qu'une minorité de Ustaz prédicateurs influents mais qui ne maîtrisent pas bien le sujet se sont également saisis de cette question en assimilant à tort l'alphabet harmonisé en caractères phéniciens dits latins à une influence occidentale ou française. Cette lecture réductrice a contribué à diffuser certaines idées reçues et à renforcer, chez une partie du public, des positions davantage dictées par l'affect et l'identité que par l'analyse historique et linguistique. Les réseaux sociaux, les lobbys et la corruption ont amplifié le phénomène.

Pendant ce temps, les Peuls des autres pays avançaient dans l'enseignement, la production littéraire et la normalisation linguistique, la scolarisation bilingue (beaucoup facilité par l'alphabet commun), l'exploitation des opportunités offertes par les TIC, etc. tandis que certains Peuls de Guinée découvraient progressivement le retard accumulé.

Si j'insiste autant sur la nécessité de tirer les leçons du passé, c'est précisément pour éviter de replonger dans ce tohu-bohu linguistique dont les conséquences se font encore sentir aujourd'hui. Nous devons éviter qu'après cinquante ans, des Guinéens soient encore contraints de débattre de l'écriture de leurs langues comme si rien n'avait été fait auparavant.

Nous devons surtout nous rappeler que l'Afrique compte plus de 2000 langues. Si chacune de ces langues se met à inventer son propre système d'écriture sans harmonisation, nous condamnerons nous-mêmes nos langues à l'isolement, à la fragmentation et à l'échec.

Une autre erreur importante du régime de Sékou Touré fut la balkanisation de l'enseignement des langues nationales, c'est-à-dire l'imposition de l'apprentissage d'une langue selon les régions.

L'apprentissage des langues guinéennes codifiées doit être possible dans toutes les régions du pays. Au Fouta, par exemple, région où le pulaar est parlé par l'écrasante majorité des habitants, un enfant peul qui souhaite apprendre une autre langue guinéenne doit pouvoir le faire librement. De la même manière, un ressortissant d'une autre région vivant au Fouta doit pouvoir apprendre sa propre langue ou une autre langue nationale sans obstacle. Ce principe doit être valable dans toutes les villes et toutes les régions du pays. Mais c'est plus facile si l'alphabet utilisé est le même.

Pour suivre la bonne voie et éviter les erreurs du passé, la Guinée doit aussi s'inspirer des expériences qui ont réussi ailleurs, qu'il s'agisse de l'opération « Commando février 1986 » et de « Bamtaare 1988 » au Burkina Faso, des expériences d'alphabétisation en langues maternelles au Mali et en Mauritanie, ou encore du bilinguisme scolaire développé plus récemment au Sénégal à travers le programme dit du Modèle Harmonisé d'Enseignement

Bilingue au Sénégal (MOHEBS)¹ et d'autres programmes au Niger et au Nigeria pour les populations nomades du pays.

III — Une écriture harmonisée, accessible, simple et universelle

Nous entendons souvent dire que l'Afrique est le berceau de l'humanité. Pourtant, rares sont ceux qui savent que l'Afrique constitue également le principal réservoir linguistique du monde. Sur les quelque 6000 langues recensées à l'échelle mondiale, plus de 2000 se trouvent sur le continent africain.

Une langue enfermée dans un système excessivement complexe finit par devenir l'affaire de quelques initiés ou de quelques fanatiques, au lieu de demeurer un outil vivant de transmission et de cohésion.

Nous vivons dans une époque où les populations fuient déjà les efforts les plus simples liés à leurs propres langues. Aujourd'hui, même prononcer des mots élémentaires dans certaines langues africaines — dire « papa », « maman », « oncle », ou compter jusqu'à dix — devient parfois un effort que beaucoup ne souhaitent plus fournir. Dans un tel contexte, imposer à ces mêmes populations des pictogrammes complexes ou des systèmes calligraphiques lourds reviendrait à acter définitivement le divorce entre les nouvelles générations et leurs langues.

Créer un nouvel alphabet pour une langue transfrontalière comme le pulaar-fulfulde reviendrait aussi à couper des millions de locuteurs de plus d'un siècle de patrimoine littéraire, de plusieurs millions de livres et de productions écrites en caractères phéniciens dits latins. Ce serait également couper ces populations des autres locuteurs de la même langue dont les États ont déjà officialisé cette orthographe depuis parfois plusieurs décennies, pour certains depuis 1967. Ce serait enfin couper plusieurs milliers de personnes déjà alphabétisées dans cette écriture de l'héritage qu'elles ont reçu et transmis.

Autrement dit, ce serait répandre le chaos linguistique et l'ignorance parmi les populations concernées. À moins que cela ne soit un objectif caché — ce que je refuse de croire dans la Guinée actuelle —, il est difficile d'imaginer qu'une entreprise aussi destructrice puisse être envisagée sérieusement par des personnes soucieuses de l'avenir de ce pays.

Je reste convaincu qu'aujourd'hui encore, il existe en Guinée suffisamment de femmes et d'hommes de bonne foi travaillant sur ces questions avec un seul objectif : conduire ce pays vers ce qui est bénéfique pour l'ensemble de ses enfants.

Si le projet de réforme linguistique devait conduire à la création d'un alphabet différent pour chaque langue guinéenne, cela empêcherait non seulement l'intercompréhension entre Africains, mais rendrait également beaucoup plus difficile le passage d'une langue à une autre,

¹ Faut-il rappeler que bien avant la mise en œuvre du MOHEBS au Sénégal, l'ONG Associates in Research and Education for Development (ARED) a le mieux réussi la scolarisation bilingue langue nationale-français, grâce à l'identité de l'alphabet entre autres, que toutes les expériences de la sous-région. ARED, après une évaluation interne et externe, puis internationale, a prouvé par le succès de ses apprentis des classes bilingues (du CI au CM2) la supériorité du système bilingue basé sur les langues premières des enfants pour réussir dans tous les apprentissages : meilleurs en français, meilleurs en lecture, meilleurs en mathématiques, etc. Tout cela est dû fondamentalement à l'identité de l'alphabet, le script latin. Si, par exemple, les enfants du pulaar-fulfulde devaient utiliser deux scripts différents et concomitants, ce serait un échec pédagogique certain. Et ce n'est pas pour rien qu'ARED a gagné le Prix Yidan 2025 pour l'Education.

ainsi que le passage entre les langues nationales et les langues d'enseignement comme le français, l'anglais, le portugais ou l'espagnol, qui sont les principales langues d'études et d'enseignement en Afrique.

C'est précisément pour éviter cela que l'Union Africaine, à travers l'Académie Africaine des Langues (ACALAN-UA), a recommandé l'usage des caractères phéniciens dits latins comme système d'écriture commun aux langues africaines, à l'exception notamment de l'arabe et de l'amharique. Cette orientation vise à favoriser l'intercompréhension entre Africains, la circulation et l'échange des savoirs et la possibilité pour un locuteur de passer plus facilement d'une langue à une autre.

C'est dans cette logique que plusieurs États africains ont adopté des décrets fixant officiellement l'orthographe des langues parlées sur leurs territoires.

Pour le pulaar-fulfulde, par exemple, en plus des orientations de l'UNESCO et de l'Union africaine, une dizaine de pays ont déjà promulgué des textes reconnaissant officiellement l'écriture harmonisée en alphabet latin comme le seul système d'écriture des langues nationales, et pour rien au monde ils ne reviendront sur ce choix qui a donné des résultats probants.

Lorsqu'on observe la situation guinéenne, un paradoxe saute pourtant aux yeux : c'est parfois le seul espace où un individu ou une association peut prétendre créer une nouvelle orthographe pour une langue sans tenir compte des décisions déjà prises par les États, les institutions continentales et les spécialistes concernés. Souvent, ces initiatives sont portées par des personnes ne disposant ni de légitimité scientifique, ni de mandat étatique.

L'État guinéen doit mettre fin, à travers cette Constitution et la future loi organique, à cette anarchie orthographique.

Les individus et les associations ont parfaitement le droit de promouvoir leurs langues. Mais la fixation des normes orthographiques relève exclusivement de l'État, car lui seul est en mesure d'évaluer ce qui est réellement bénéfique pour l'avenir collectif du pays.

Comme indiqué plus haut, ce projet doit poursuivre un objectif clair : donner aux langues guinéennes un cadre légal solide et renforcer l'ordonnance n°019/PRG/SGG du 10 mars 1989 sur l'orthographe des langues nationales, et non servir des stratégies de domination linguistique ou des calculs politiques.

Pour que cette réforme ait un impact positif et durable, elle doit être débarrassée de toute logique de concurrence entre les langues. Toutes les langues guinéennes doivent bénéficier du même respect, du même statut et de la même attention de la part de l'État.

Mais pour que cela soit réellement possible, il faut impérativement que le système d'écriture reste harmonisé, à partir d'un seul alphabet. Les phonèmes et leurs graphèmes spécifiques propres à certaines langues, comme les caractères ɓ, ɗ, ɲ, ñ ou ƴ en pulaar-fulfulde, restent spécifiques à ces langues mais basés sur l'alphabet latin que l'écrasante majorité des langues du monde partage.

Il faut également que l'apprentissage de ces langues demeure cohérent avec celui que les enfants reçoivent déjà dans le système scolaire. Sinon, nous condamnerons les enfants guinéens à

apprendre inutilement une multitude de systèmes graphiques différents simplement pour passer d'une langue à une autre.

Imaginons un instant un enfant de Haute-Guinée apprenant le mandenkan avec une orthographe différente de celle qu'il utilise déjà à l'école. Cet enfant se retrouverait immédiatement confronté à deux systèmes d'écriture. S'il est musulman et veut apprendre parallèlement le Coran, cela ferait trois systèmes. S'il souhaite ensuite apprendre le pulaar et le kpélé, cela pourrait porter le nombre total à cinq systèmes graphiques différents pour un seul enfant, voire plus s'il est encore curieux ou souhaite apprendre davantage de langues guinéennes, alors qu'il serait possible de réduire cette complexité à deux systèmes seulement, c'est-à-dire les caractères phéniciens qui lui servent pour apprendre le français et les langues guinéennes, et l'arabe pour le Coran.

C'est précisément ce qu'ont compris les États africains ayant déjà harmonisé leurs langues nationales à travers des décrets officiels : le Mali, le Sénégal, le Burkina Faso, le Niger, la Mauritanie et d'autres encore, y compris la Guinée elle-même.

C'est également ce qu'on observe dans de nombreuses régions du monde. En Europe, malgré la coexistence de dizaines de langues, les enfants apprennent majoritairement avec une base orthographique commune. Cette homogénéité facilite l'intercompréhension et la circulation des connaissances entre peuples de langues différentes, de surcroît en utilisant un système qui n'a pas vu le jour en Europe. Pourtant, les Européens n'ont jamais dit : « inventons notre propre système » ou encore que chaque langue européenne devrait créer sa propre orthographe. Même les chiffres romains qu'ils avaient créés, ils les ont abandonnés au profit des chiffres arabes, sans dire que ce sont les « colons arabo-musulmans », qui ont conquis l'Espagne, la Sicile, une partie de la France, les Balkans, Malte ou encore la Crète, qui les avaient créés.

Les enfants guinéens méritent eux aussi cette chance d'interconnexion linguistique. Cela faciliterait non seulement l'apprentissage de leur propre langue, mais aussi celui des autres langues nationales et internationales.

Ainsi, l'enfant guinéen serait naturellement intégré dans l'espace linguistique africain et dans l'univers orthographique qui couvre entre 70 et 80 % des langues du monde.

Même certains pays utilisant d'autres systèmes, comme la Chine ou le Japon, simplifient aujourd'hui leurs systèmes de signalisation et utilisent les caractères latins pour certaines informations publiques essentielles. Le turc a abandonné l'alphabet arabe au profit du script latin pour faciliter son ouverture au monde. En Ethiopie, l'oromo qui s'écrivait en guèze/gé'ez (script liturgique, écrivant l'amharique) mais l'a abandonné au profit du script latin, depuis les années 1990. Au moment où la majorité des langues et des pays se rapprochent de l'alphabet latin pour des raisons évidentes d'ouverture au monde et de facilité d'échanges, quel intérêt pourrait-on avoir aujourd'hui à prétendre « réinventer » la roue ?

Un autre problème majeur lié à la multiplication des systèmes d'écriture réside dans l'inégalité qu'elle crée entre les enfants. Un enfant obligé d'apprendre un alphabet spécifique pour sa langue maternelle, en plus de celui utilisé dans l'enseignement officiel, sera nécessairement désavantagé par rapport à un autre enfant dont les deux systèmes coïncident.

Le premier risque progressivement de se détourner de sa propre langue, tandis que l'État, lui, aura créé une inégalité structurelle entre ses citoyens.

Pour les langues transfrontalières comme le pulaar ou le mandenkan, le danger est encore plus grand : l'enfant concerné serait coupé des millions de locuteurs des autres pays partageant pourtant la même langue, ainsi que de plusieurs décennies de littérature déjà produite dans l'écriture phénicienne harmonisée, sans compter ce qu'il perd en valeur documentaire : aujourd'hui des millions de documents de tous genres existent en pulaar-fulfulde, en script latin, que des personnes risquent de ne pas pouvoir consulter.

Cela pourrait conduire à une situation absurde où des experts, des enseignants ou des intellectuels deviendraient pratiquement analphabètes face à leur propre patrimoine linguistique.

Ce serait un immense gaspillage de temps, d'énergie et de ressources publiques pour les États et les institutions qui financent depuis des décennies l'alphabétisation dans ces langues.

Il est également important de rappeler que, contrairement à ce qu'affirment certains promoteurs de nouveaux pictogrammes, l'alphabet latin n'est ni « français », ni « anglais ». Ni la France, ni les États-Unis, ni aucune grande puissance occidentale n'ont inventé cet alphabet. Il s'agit de caractères issus de l'héritage phénicien, un héritage de l'humanité, adaptés au fil du temps par plusieurs civilisations et aujourd'hui utilisés par 70 à 80 % des langues du monde.

Présenter cet alphabet comme un instrument colonial relève soit d'une profonde ignorance de l'histoire, soit d'une manipulation délibérée des populations en jouant avec les sensibilités religieuses de certains et le rejet de la France et du monde occidental en Afrique pour d'autres, si ce n'est pour de l'argent !

Dans tous les cas, ceux qui diffusent ces idées doivent répondre de la confusion qu'ils entretiennent auprès des personnes qui les suivent.

IV — Un projet de loi fédérateur, facteur d'union et de cohésion sociale

Dans plusieurs régions du monde, la diversité culturelle et linguistique est considérée comme une richesse stratégique². Certains États investissent même des ressources importantes pour protéger et valoriser cette diversité.

En Guinée, malheureusement, cette diversité a souvent été instrumentalisée à des fins politiques, avec les conséquences dramatiques que le pays connaît depuis l'indépendance : tensions communautaires, fractures sociales, violences et blessures historiques qui peinent encore à cicatiser.

En 2026, la Guinée devrait pourtant être capable de dépasser ces réflexes anciens. L'État doit apprendre à considérer notre diversité linguistique et culturelle comme une richesse nationale comparable, voire supérieure, à nos ressources naturelles. Les ressources minières peuvent s'épuiser ; les richesses culturelles, elles, peuvent se transmettre indéfiniment lorsqu'elles sont intelligemment protégées.

Pour que l'intégration des langues nationales dans la Constitution devienne un véritable projet fédérateur, il faut que le passage d'une langue à une autre demeure simple, fluide et presque

² Cf. les Conventions de l'UNESCO, la Charte Linguistique africaine, les dispositions de l'ACALAN-UA, etc.

naturel. Autrement dit, il faut éviter qu'un alphabet soit utilisé comme instrument de domination contre un autre.

Si toutes les langues guinéennes partagent une base orthographique commune, seuls les sons spécifiques différeront. Cette logique est celle adoptée par la majorité des langues du monde : le français, l'anglais, l'espagnol, le portugais, le turc, le néerlandais et de nombreuses langues africaines utilisent tous des bases graphiques identiques malgré leurs différences linguistiques : à l'exception de l'arabe et de l'amharique, nous le répétons, toutes les langues d'Afrique s'écrivent avec le seul alphabet latin.

C'est cette vision qu'avaient les pères fondateurs des politiques linguistiques africaines. C'est également cette orientation qu'ont défendue l'Union africaine, l'UNESCO et les États africains ayant déjà légiféré sur ces questions.

La Guinée doit rester dans cette continuité. Sinon, nous risquons de provoquer un divorce progressif entre les nouvelles générations et leurs langues, dans un monde où les populations fuient déjà tout ce qui paraît excessivement compliqué.

Si nous voulons régler durablement cette question, il faut éviter qu'en 2030 ou en 2040, les Guinéens soient encore contraints de débattre de problèmes déjà résolus depuis plus d'un demi-siècle.

Toutes les langues guinéennes doivent bénéficier de la même protection, du même soin et des mêmes garanties de la part de l'État. Car si chaque langue devait désormais développer son propre alphabet, les langues les plus puissantes démographiquement ou politiquement finiraient naturellement par dominer les autres grâce à leurs capacités de lobbying, leur proximité avec les centres de pouvoir ou encore leur capacité d'influence.

L'État doit précisément empêcher cela. Il doit protéger équitablement toutes les langues nationales, au même titre qu'il protège les autres biens communs de la nation.

Le rôle de l'État doit également être ferme face aux grandes entreprises technologiques. Le destin des langues africaines ne peut pas dépendre des intérêts de sociétés privées comme Google ou Microsoft. Partout dans le monde, les entreprises technologiques s'adaptent aux décisions linguistiques des États. Aucun individu ou groupe français ne pourrait imposer demain une nouvelle orthographe du français à Google ou Microsoft contre les décisions prises par l'État français. Ce principe doit aussi s'appliquer aux langues africaines. Les entreprises suivent avant tout leurs intérêts économiques et ne se préoccupent guère des conséquences que leur politique peut engendrer, même si cela peut faire des milliers de victimes ou anéantir tous les acquis. C'est donc aux États de fixer les règles et de protéger leurs patrimoines linguistiques.

Ces entreprises technologiques doivent également cesser d'infantiliser les États africains en allant parfois à l'encontre de décisions linguistiques officiellement prises par ces derniers. Il n'est pas sérieux que des politiques linguistiques concernant plusieurs millions de personnes puissent être contournées simplement parce qu'un individu ou un groupe de pression parvient à convaincre une entreprise informatique d'introduire un nouvel alphabet ou une nouvelle orthographe sans consultation réelle des États concernés.

Aucun géant technologique ne se permettrait d'agir ainsi avec le français, l'anglais, l'espagnol ou d'autres grandes langues internationales en ignorant les décisions officielles des États. Pourquoi cela devrait-il être acceptable pour les langues africaines ?

Les États africains ont déjà adopté des décrets, fixé des normes orthographiques et défini des cadres linguistiques précis. Les entreprises technologiques doivent respecter ces choix souverains au lieu de contribuer, volontairement ou non, à fragiliser les politiques linguistiques déjà établies.

En Guinée comme dans plusieurs pays africains, ces choix ont déjà été tranchés par des décrets et des ordonnances officielles. Revenir aujourd'hui sur ces décisions reviendrait à ouvrir la porte à un désordre linguistique permanent et à un gaspillage inutile de ressources publiques.

La question de l'accessibilité à l'information illustre parfaitement ce danger :

Imaginons, par exemple, une plaque indiquant l'entrée de la ville de Kankan. Si chaque langue possède son propre alphabet, plusieurs difficultés apparaîtront immédiatement.

Écrire uniquement dans le pictogramme de la langue majoritaire locale empêcherait une partie des Guinéens de comprendre l'information. Écrire seulement en français limiterait cette compréhension aux personnes scolarisées dans cette langue. Écrire dans plusieurs langues avec plusieurs alphabets différents rendrait la signalisation confuse et inefficace. D'ailleurs, on aurait du mal à trouver un panneau pouvant contenir le nom de la localité en question dans toutes les langues guinéennes.

En revanche, si toutes les langues utilisent une base orthographique harmonisée, les informations essentielles deviennent immédiatement plus accessibles pour tous, même si elles sont écrites uniquement en peul, en soussou ou en kisi.

Ce principe vaut également pour les documents administratifs, les formulaires, les cartes d'identité, les toponymes ou noms de lieux, les patronymes et l'ensemble des espaces publics.

Même dans des pays utilisant d'autres systèmes graphiques, comme la Chine, le Japon ou les pays arabes, les caractères latins sont souvent utilisés en complément pour faciliter l'accès à certaines informations.

Dès lors, si la simplicité, l'universalité et l'intercompréhension ont déjà été choisies depuis plusieurs décennies, pourquoi vouloir compliquer les choses aujourd'hui et revenir en arrière ?

L'Afrique doit apprendre à anticiper et à planifier ses politiques linguistiques avec la même vision stratégique qu'elle applique à ses politiques économiques ou géopolitiques.

Il est temps de comprendre que l'avenir de nos langues ne se limite pas à l'apprentissage mécanique de l'alphabet ou des syllabes, mais concerne également la circulation du savoir, l'accès à l'information, l'éducation, la technologie et la cohésion des générations futures, toutes choses que les caractères phéniciens font très bien.

V — Capitaliser sur les acquis pour éviter un retour permanent en arrière

Sur le plan historique, régional et institutionnel, une grande partie des questions liées à l'orthographe harmonisée des langues africaines est déjà réglée depuis longtemps. Dès la Conférence de Bamako de 1966, organisée sous l'égide de l'UNESCO, l'Afrique a engagé un vaste processus d'harmonisation orthographique destiné précisément à éviter le désordre linguistique que certains tentent aujourd'hui de réintroduire.

Depuis cette date, plusieurs États africains ont officiellement légiféré sur l'écriture de leurs langues nationales. Le Mali l'a fait en 1967 puis en 1982. Le Sénégal en 1969, en 1980 puis en 2005, à travers un décret signé par le président Abdoulaye Wade et le Premier ministre de l'époque, Macky Sall. Le Burkina Faso en 1979. La Mauritanie en 1981. Le Niger en 1999. La Guinée elle-même a adopté l'ordonnance n°019/PRG/SGG du 10 mars 1989 fixant l'orthographe de ses langues nationales. Aucun de ces pays n'envisage aujourd'hui de revenir sur ces acquis fondamentaux.

Mieux, certains États avancent désormais vers des étapes beaucoup plus ambitieuses. Le Sénégal, à travers le Modèle Harmonisé d'Enseignement Bilingue au Sénégal (MOHEBS), prépare la généralisation progressive de l'enseignement bilingue L1-L2 à grande échelle à l'horizon 2028. Cette avancée n'est pas le fruit du hasard. Elle repose sur la stabilité de son cadre linguistique et orthographique, stabilité qui a permis d'attirer des partenaires techniques et financiers ainsi que d'importants programmes d'accompagnement.

Pendant ce temps, la Guinée continue parfois à débattre de questions qui ont déjà été tranchées depuis plus d'un demi-siècle. Ce retard a un coût immense. Il fragilise notre crédibilité, ralentit les financements potentiels et entretient un climat d'incertitude linguistique incompatible avec toute politique éducative sérieuse.

La Guinée, qui fut pourtant l'un des symboles de la souveraineté culturelle africaine au lendemain des indépendances, ne peut pas se permettre d'être aujourd'hui en contradiction avec elle-même. Elle ne peut pas, d'un côté, avoir adopté des textes officiels et participé à des dynamiques panafricaines d'harmonisation et, de l'autre, tolérer une anarchie orthographique permanente.

Notre pays ne doit pas devenir le maillon faible d'une politique africaine de normalisation linguistique. Il doit, au contraire, en être un exemple de cohérence.

Pour éviter un retour permanent en arrière et condamner encore nos langues à des décennies de retard, cette réforme doit capitaliser sur tout ce qui a déjà été fait auparavant. Elle doit préserver les acquis pertinents, améliorer ce qui mérite de l'être et observer lucidement les expériences qui ont réussi ailleurs.

VI — Les langues transfrontalières : une réalité que la Guinée ne peut ignorer

Dans ce projet de constitutionnalisation des langues nationales, un élément fondamental doit être pris en compte avec le plus grand sérieux : le statut des langues transfrontalières.

Certaines langues guinéennes ne vivent pas uniquement à l'intérieur des frontières nationales. Elles évoluent dans des espaces linguistiques communs à plusieurs États et sont encadrées par des législations sous-régionales, continentales et parfois internationales.

Le pulaar-fulfulde constitue l'exemple le plus parlant. Cette langue est parlée dans plus de vingt pays d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et jusqu'en Afrique de l'Est. Dans plusieurs de ces États, des décrets officiels fixent déjà son orthographe, son enseignement et son statut. Certains de ces textes remontent à 1967 ou 1969. Tous s'inscrivent dans la continuité de l'accord de Bamako de 1966 et des orientations soutenues par l'Union africaine.

Toute tentative d'adopter aujourd'hui une écriture différente de celle reconnue par ces États reviendrait, volontairement ou non, à marginaliser les Peuls de Guinée et à les couper progressivement des autres communautés peules du continent.

Même en Guinée, l'Etat a déjà fixé officiellement l'orthographe des langues nationales. Il est donc inconcevable qu'un pays comptant une importante population peule choisisse une voie orthographique différente de celle utilisée par les autres États concernés et reconnue par les institutions internationales qui financent depuis des décennies l'alphabétisation, la formation, la sauvegarde et la traduction dans ces langues.

Il est également impensable que les autorités actuelles valident plusieurs systèmes d'écriture pour une seule langue, car une langue avec plusieurs systèmes est considérée comme une langue non stabilisée sur le plan orthographique, donc non écrite. Avec les avancées enregistrées dans cette langue, que certains qualifient comme étant la langue la plus écrite en Afrique après l'arabe, l'État guinéen ne peut pas accepter de prendre une décision qui ramènerait cette langue — en l'occurrence le peul — à une situation de désordre orthographique permanent.

Autrement dit, cela reviendrait à créer une situation où un enfant Diallo de Guinée devrait apprendre sa langue dans un alphabet différent de celui d'un Diallo du Burkina Faso, du Mali, du Sénégal ou de la Mauritanie. Le gouvernement guinéen doit refuser d'être à l'origine d'une confusion aussi incompréhensible que dangereuse.

Dans tous les pays du monde, des associations peuvent promouvoir une langue, l'enseigner ou la célébrer culturellement. Mais les normes orthographiques et les politiques linguistiques relèvent exclusivement des États.

Les individus, les associations, les ONG et même les grandes entreprises technologiques comme Google, Microsoft ou Apple se conforment normalement aux décisions souveraines des États.

Seule l'Afrique semble parfois accepter que des individus tentent d'imposer des normes linguistiques à des millions de personnes, sans mandat scientifique ni légitimité étatique.

Une personne ne peut pas, grâce à ses réseaux ou à son lobbying, aller dire à Google ou à Microsoft : « Voici désormais l'écriture officielle de millions de personnes », sans consultation des États concernés ni des institutions compétentes. Il convient d'ailleurs de rappeler que les caractères phéniciens dits latins utilisés pour la transcription du pulaar-fulfulde étaient déjà intégrés depuis de nombreuses années dans les systèmes d'Unicode, de Microsoft, de Google et d'autres grandes plateformes numériques, conformément aux normes adoptées par les États et les institutions compétentes. Ces standards existaient donc bien avant l'apparition des initiatives privées visant à promouvoir de nouveaux systèmes d'écriture pour cette langue.

À mon avis, les États africains doivent taper du poing sur la table et rappeler Unicode Consortium à l'ordre afin que cette cacophonie cesse immédiatement.

Le pulaar-fulfulde et le mandenkan sont parlés dans plusieurs pays voisins et leurs orthographes sont déjà stabilisées et encadrées officiellement depuis des décennies. Aucun des États qui l'ont fait ne reviendra sur ces acquis. Si la Guinée choisissait aujourd'hui de multiplier les orthographes pour une seule et même langue, elle se placerait elle-même en situation de retard historique par rapport à ses voisins. Par exemple, pendant que le Sénégal prépare la généralisation de l'enseignement bilingue harmonisé, la Guinée continue parfois de débattre de questions réglées depuis plus de soixante ans.

Notre pays ne doit pas céder à l'identitarisme, au communautarisme ou à une fausse fierté linguistique au détriment du pragmatisme, de l'interconnexion africaine et des exigences du monde moderne.

VII — Éviter que l'enseignement des langues nationales ne devienne un facteur de médiocrité et de balkanisation

L'introduction des langues nationales dans la Constitution donnera inévitablement naissance à une loi organique chargée de définir les modalités concrètes d'application de cette réforme.

Cette loi abordera nécessairement la question de l'enseignement des langues nationales et par elles dans les écoles et dans les centres d'alphabétisation.

C'est précisément à ce niveau que la vigilance doit être maximale. Si cette réforme est mal pensée, elle risque de produire l'effet inverse de celui recherché. Elle pourrait transformer l'enseignement des langues nationales en facteur de confusion, de discrimination ou même de médiocrité éducative.

Pour éviter cela, la future loi organique devra être réfléchie avec rigueur, profondeur et lucidité. Elle devra garantir l'égalité entre les citoyens, faciliter l'apprentissage et préserver la cohésion sociale.

Les langues nationales ne doivent pas devenir un obstacle supplémentaire pour les enfants guinéens. Elles doivent devenir des outils d'émancipation intellectuelle et de connexion entre les citoyens.

Comme cela a déjà été indiqué dans les chapitres précédents, l'un des plus grands dangers d'une mauvaise réforme linguistique réside dans la multiplication des systèmes d'écriture et dans la charge cognitive inutile qu'elle pourrait imposer aux enfants guinéens.

Un enfant ne doit pas être condamné à apprendre plusieurs alphabets différents simplement pour pouvoir lire et écrire les langues de son propre pays.

Si un enfant peut apprendre déjà les caractères phéniciens dits latins à travers le français et les langues nationales harmonisées, il serait contre-productif de lui imposer, en plus, un système graphique entièrement différent pour chaque langue nationale qu'il souhaiterait apprendre.

Une telle orientation compliquerait inutilement l'apprentissage et risquerait de détourner progressivement les nouvelles générations de leurs propres langues.

Comme évoqué plus haut, un enfant guinéen pourrait se retrouver à devoir apprendre simultanément plusieurs systèmes d'écriture : celui utilisé pour le français, un autre pour sa langue maternelle, un autre encore pour une deuxième langue nationale, sans oublier éventuellement l'arabe pour l'apprentissage religieux. Une telle surcharge cognitive créerait inévitablement des inégalités et des difficultés supplémentaires.

L'enseignement des langues nationales doit, au contraire, favoriser la circulation des savoirs et la communication entre les citoyens.

Un enfant vivant au Fouta, par exemple, doit pouvoir apprendre librement le pulaar, mais aussi le soussou, le mandinkakan ou toute autre langue nationale s'il le souhaite. De la même manière, les ressortissants d'autres régions vivant au Fouta doivent pouvoir apprendre soit leur propre langue, soit la langue de la région où ils vivent, sans obstacle administratif, psychologique ou orthographique. Ce principe est essentiel pour éviter la balkanisation linguistique du pays.

L'erreur commise sous le régime de Sékou Touré, qui consistait à enfermer l'apprentissage des langues dans des logiques régionales rigides, a laissé des traces profondes dans la mémoire collective.

Dans certains milieux intellectuels guinéens, le simple fait d'évoquer aujourd'hui l'enseignement des langues nationales provoque encore des réactions de rejet ou de méfiance. Beaucoup gardent le souvenir d'un système ayant parfois produit plus de confusion et de médiocrité que de résultats concrets.

C'est précisément pour cette raison que la future réforme devrait être pensée autrement. Elle ne doit pas reproduire les erreurs du passé. Elle doit, au contraire, construire un système souple, harmonisé, moderne et ouvert, capable de renforcer l'unité nationale au lieu de fragmenter davantage la société guinéenne.

VIII — Refuser le fanatisme linguistique, l'obscurantisme et les décisions conflictogènes dans notre pays

Si la promotion de nos langues devient l'apanage des plus fanatiques parmi nous, alors il faudra sérieusement s'inquiéter pour leur avenir.

L'un des grands problèmes contemporains de notre époque est la montée de la paresse intellectuelle et le triomphe de ce que l'on pourrait appeler « l'ignorant savant » : des personnes convaincues de maîtriser des sujets qu'elles n'ont jamais étudiés sérieusement.

Les réseaux sociaux aggravent considérablement cette situation. Aujourd'hui, n'importe qui peut lancer un direct vidéo sur les réseaux sociaux, parler de linguistique, d'histoire ou de politique linguistique et culturelle et devenir instantanément « expert » aux yeux d'un public parfois peu informé.

Lorsqu'une personne tente ensuite de corriger ces approximations ou d'introduire un débat sérieux, elle s'expose souvent aux insultes, aux accusations et aux campagnes de dénigrement.

Dans certains espaces des réseaux sociaux, cette dérive a déjà atteint un niveau extrêmement préoccupant. Des discours haineux, des insultes, des intimidations et parfois même des menaces accompagnent désormais certains débats autour des systèmes d'écriture.

Toute personne qui refuse d'adhérer aveuglément à certains projets ou qui tente simplement d'introduire une réflexion critique peut rapidement être traitée de traître, de renégat, d'agent de l'Occident ou encore d'ennemi de l'Afrique.

Même l'héritage intellectuel de grandes figures africaines respectées à travers le monde, comme Amadou Hampâté Bâ ou le professeur Alfa Ibrahima Sow, est parfois attaqué ou discrédité simplement parce qu'ils furent parmi les principaux artisans des travaux d'harmonisation linguistique issus de la conférence de Bamako de 1966. Du reste, même après cette Conférence, ce sont des linguistes peuls chevronnés, des enseignants peuls, des pédagogues peuls, des didacticiens peuls, des dialectologues peuls, des terminologues peuls, qui se sont réunis régulièrement dans des instances officielles et régulières pour proposer et fixer l'orthographe unifiée et universelle de leur langue -le pulaar-fulfulde- en caractères latins.

Ce climat est extrêmement dangereux pour l'avenir de nos langues. Une langue ne peut pas se développer sainement dans un environnement dominé par la peur, l'intimidation, les campagnes de dénigrement et la radicalisation des débats.

L'État guinéen doit donc empêcher que plusieurs systèmes d'écriture concurrents continuent à prospérer anarchiquement au point d'alimenter des affrontements idéologiques, communautaires ou religieux aux conséquences imprévisibles pour les générations futures.

Depuis plusieurs années en Guinée, on entend circuler des discours affirmant qu'un système d'écriture serait « soutenu par les chiites guinéens », tandis qu'un autre devrait être défendu par les sunnites : une pure invention destinée à engranger des adeptes pour certains pictogrammes. Ces affirmations sont profondément absurdes et révèlent surtout le niveau de confusion qui s'est installé dans certains débats linguistiques.

Dans certains discours, on voit même apparaître des comparaisons artificielles entre certains pictogrammes récents et l'hébreu. Pourquoi ? Dans quel objectif ? Qui cherche-t-on réellement à convaincre à travers ces rapprochements symboliques ? Et si ces pictogrammes « inventés » pour le pulaar n'avaient pas des objectifs cachés ?

J'espère de tout cœur que les Hébreux ne seront pas dupes et qu'aucune organisation, aucune fondation, ne tombera dans cette machination visant à œuvrer en coulisses à l'anéantissement des acquis séculaires de la langue peule.

Aider la langue peule, c'est respecter les décisions de nos États où cette langue est parlée et réglementée, et non contribuer à multiplier ses systèmes d'écriture.

Espérons qu'aucune organisation religieuse, dans quelque pays que ce soit — Israël, les États-Unis ou d'autres encore —, ni aucune agence de communication, n'acceptera de jouer un rôle de déstabilisation de nos langues africaines et, en particulier, de la langue peule, qui est aujourd'hui l'une des plus concernées et des plus menacées dans son équilibre actuel.

La politique linguistique d'un pays ne doit pas être transformée en terrain de confrontation religieuse ou géopolitique.

Ce qui doit guider la Guinée, ce n'est ni la passion identitaire, ni les influences extérieures, mais uniquement l'intérêt stratégique du pays et l'avenir de ses populations. Les responsables politiques, administratifs et intellectuels devront donc faire preuve d'une très grande fermeté

face aux tentatives de manipulation, de récupération et parfois même de corruption qui entourent ces questions.

Comme le rappelait le professeur Alfa Ibrahima Sow :« *Lorsque ce sont les plus fanatiques ou les plus ignorants parmi nous qui prennent le relais pour la promotion de nos langues, on doit craindre pour leur avenir, car ils vont penser que tout le monde est prêt à faire les mêmes efforts qu'eux, alors qu'une langue a besoin de simplicité. Si on les laisse faire, ils vont tout rendre complexe, compliqué et inaccessible, le contraire de ce dont nos langues ont besoin pour s'épanouir et se développer.* »

IX — Conclusion : choisir enfin la cohérence, la simplicité et l'avenir

L'introduction des langues nationales dans la Constitution guinéenne représente une opportunité historique. Mais cette opportunité ne produira ses effets positifs que si elle repose sur une réflexion sérieuse, cohérente et profondément tournée vers l'avenir.

Cette réforme ne doit être ni portée par l'émotion, ni devenir l'outil de militants, de lobbys ou de groupes cherchant à instrumentaliser les langues à des fins identitaires, politiques ou même de simple gain-pain.

Elle doit être construite sur le travail d'experts compétents, capables de comprendre les enjeux historiques, éducatifs, technologiques et géopolitiques liés à la question linguistique.

Elle doit s'inscrire dans la continuité des décisions déjà prises par la Guinée, par les autres États africains et par les institutions continentales et internationales.

Elle doit tenir compte de l'accord de Bamako de 1966, des décrets existants, des langues transfrontalières et des millions d'Africains qui partagent déjà des espaces linguistiques communs.

Elle ne doit pas devenir un facteur de division, mais un facteur d'unité, de cohésion sociale et de modernisation.

Elle doit surtout éviter de replonger notre pays dans un éternel recommencement où chaque génération serait contrainte de rouvrir des débats déjà tranchés par les précédentes.

La Guinée possède aujourd'hui l'occasion de bâtir une politique linguistique moderne, équilibrée et visionnaire. Une politique qui protège toutes les langues nationales sans les opposer. Une politique qui facilite l'apprentissage au lieu de le compliquer. Une politique qui relie la Guinée à l'espace africain au lieu de l'enfermer dans des logiques sectaires et isolées.

Le véritable enjeu n'est pas seulement linguistique. Il concerne la place que la Guinée souhaite occuper dans l'Afrique de demain.

Une Afrique capable de protéger ses langues sans se fragmenter. Une Afrique capable de moderniser ses systèmes éducatifs sans rompre avec son histoire. Une Afrique capable de construire son avenir sans détruire les fondations déjà posées par les générations précédentes.

Et c'est précisément pour cette raison que tout ce travail accompli depuis des décennies ne doit pas être jeté pour recommencer éternellement les mêmes débats. Comme le dit l'adage : « Ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain ».

Je terminerai cette tribune par les propos bouleversants d'un grand érudit peul venu du Nigeria lors d'un séjour en Guinée, à l'occasion de l'inauguration de la mosquée de Fatako en 2016.

Durant son séjour, certaines personnes lui remirent dans son logement des ouvrages rédigés dans de nouveaux systèmes d'écriture récemment apparus en Guinée pour la langue peule.

En découvrant ces documents, l'homme resta longuement silencieux, visiblement bouleversé et profondément attristé. Puis, les larmes aux yeux, il finit par dire en substance :

« Peuls de Guinée, où voulez-vous encore nous ramener ? »

Nous aussi, au Nigeria, nous avons connu d'autres systèmes d'écriture pour le fulfulde, en plus de l'ajami. Pendant des décennies, nous avons traversé des débats, des divisions avant de comprendre qu'une langue ne peut pas se développer durablement dans la dispersion.

De grands hommes comme Amadou Hampâté Bâ, le professeur Alfa Ibrahima Sow et bien d'autres intellectuels africains ont travaillé sans relâche pour convaincre nos États et nos peuples qu'il fallait harmoniser l'écriture de notre langue afin de la sauver de la division et du désordre.

Ce travail existe maintenant depuis plusieurs décennies. Nous y avons investi, écrit des livres et traduits le Saint Coran avec le système reconnu à Bamako en 1966. Et aujourd'hui, cinquante ans plus tard, c'est encore chez vous, en Guinée, pays du professeur Alfa Sow lui-même, que l'on veut replonger notre langue dans les mêmes querelles et les mêmes débats stériles.

Pourquoi vouloir changer d'écriture alors que celle que nous utilisons déjà convient parfaitement à notre langue et qu'il existe désormais une immense production littéraire, scientifique et éducative dans cet alphabet ? »

Ce témoignage résume à lui seul le sentiment de fatigue, d'incompréhension et parfois même de désespoir que ressentent de nombreux intellectuels africains face au retour permanent de débats que plusieurs générations avaient pourtant réglés définitivement. La Guinée n'a pas le droit d'échouer une seconde fois.

Tidiane Maloun BARRY, Journaliste